



**AG2R
LA MONDIALE**

ÉPARGNE
RETRAITE
SANTÉ
PRÉVOYANCE



CCN des Maisons d'étudiants

Régime prévoyance – Cotisations au 1er janvier 2027

Vos cotisations prévoyance

Personnel cadre

Garanties	Taux contractuel global TA + TB ⁽¹⁾
Décès	0,75 % TA + 0,75 % TB
Rente éducation	0,21 % TA + 0,21 % TB
Rente de conjoint	0,12 % TA + 0,12 % TB
Incapacité et invalidité	0,87 % TA + 0,87 % TB
Total prévoyance	1,95 % TA + 1,95 % TB
Répartition du taux de cotisation	- Part salariale : 0 % TA + 0,975 % TB - Part patronale : 1,95 % + 0,975 % TB

(1) TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limité au plafond annuel de la Sécurité sociale.
TB : Tranche B : Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Personnel non cadre

Garanties	Taux contractuel global TA + TB ⁽¹⁾
Décès	0,37 % TA + 0,37 % TB
Rente éducation	0,21 % TA + 0,21 % TB
Rente de conjoint	0,12 % TA + 0,12 % TB
Incapacité & Invalidité	2,21 % TA + 2,21 % TB
Total prévoyance	2,91 % TA + 2,91 % TB
Répartition du taux de cotisation	- Part salariale : 1,164 % TA + 1,164 % TB - Part patronale : 1,746 % + 1,746 % TB

(1) TA : Tranche A : Partie du salaire annuel brut limité au plafond annuel de la Sécurité sociale.
TB : Tranche B : Partie du salaire annuel brut compris entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.